



Mettre en demeure son locataire de payer le loyer

Votre locataire ne paie plus son loyer. Vous avez tenté de régler à l'amiable ce différend. Sans succès. Avant d'en venir à la dernière extrémité que constitue le commandement de payer par huissier et la résiliation du bail, une lettre, éventuellement recommandée, peut débloquer la situation. Conservez-la précieusement : elle pourra éventuellement vous servir à prouver l'existence d'un motif légitime et sérieux justifiant votre refus de renouveler le bail de ce mauvais payeur.

*Sophie Vénairé
8 rue de Lachèvre
92300 Levallois-Perret*

*Monsieur Jacques Dubois
42 rue de Villiers
92300 Levallois-Perret*

A Levallois-Perret, le 24 septembre 2011

Objet : mise en demeure

Monsieur,

Par bail signé le 22 novembre 2010, je vous loue un appartement au 42 rue de Villiers à Levallois-Perret. A ce jour, je n'ai pas reçu le paiement des loyers et des provisions pour charges des mois d'août et septembre 2011.

Je vous mets en demeure de me régler la somme de 1784,46 € correspondant à cet impayé dans un délai de 15 jours, à défaut de quoi je ferai délivrer par huissier un commandement de payer visant la clause de résiliation de votre bail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie Vénairé